Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_021-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 18 février 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 février 2026 Publication de la convocation le : 6 février 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Didier GUILLON
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Véronique MADEC
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 24 FEV. 2026
Date de publication : 24 FEV. 2026

Délibération n° 2026-021 : Budget annexe du Port d'Esquibien : budget primitif 2026
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Au regard des échanges qui se sont tenus entre la Région, la commune et l'APLG jusqu'à début 2026, il est acté que la commune va procéder à une avance remboursable de 140 000 € HT pour financer le remplacement des chaines traversières (5 chaines à fournir et 6 à poser puisque la ligne 5 a été acquise fin 2024 mais non posée à ce jour). Cette avance fera l'objet d'un remboursement annuel du budget annexe du port vers le budget principal de la commune.

D'autre part, un avenant 4 à la convention de coopération est établi et intègre les modifications suivantes :

- Prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- Modification relative aux AOT : fixation des tarifs par la commune afin de permettre une prise en charge partagée (APLG / Commune / Région du financement des chaines traversières).

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_021-DE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	9 800,00 €	9 030,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	50 000,00 €	24 790,02 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	3 020,00 €	7 200,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions		
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	15 371,46 €	13 664,46 €
Ligne 22	Dépenses imprévues		
TOTAL		78 191,46 €	54 684,48 €

Eléments significatifs :

Chapitre 011 : Prise en compte des fluides comme habituellement, intégration d'une prestation d'entretien des locaux via un prestataire externe, pour le cas où les agents communaux ne pourraient pas assurer cette activité.
Cette prestation pourra également être mobilisée pour des interventions de « gros entretien » (vitrerie, hall, etc).
Chapitre 012 : Prise en compte de l'ensemble des temps passés par les agents communaux : entretien des locaux et des abords (évacuation des poubelles), interventions techniques, temps administratifs.
Retour à un cycle normal sur 2026 avec l'inscription d'une année de charges de personnel.
Chapitre 65 : Somme prévisionnelle pour des créances en non-valeur ou des créances éteintes, Arrondis de TVA
Chapitre 42 : dotations aux amortissements

b) Recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026
Chapitre 70	Produits des services et du domaine	23 500,00 €	31 000,00 €
Chapitre 74	Subvention de fonctionnement	25 753,69 €	7 726,11 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels, subvention de fonctionne	500,00 €	
Chapitre 042, cpte 747	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900,00 €	7 228,00 €
Ligne 002	Résultat reporté	23 537,77 €	8 730,37 €
TOTAL		78 191,46 €	54 684,48 €

Eléments significatifs :

Chapitre 70 : Estimation en année pleine : 31 000 €
Après avoir envisagé en 2025 que les AOT de l'APLG seraient reprises par la Région, finalement l'AOT est prolongée jusqu'à fin 2027 avec versement sur le budget annexe comme précédemment.
De plus, une revalorisation à la hausse va s'opérer sur 2026 puis 2027 afin de provisionner, en partie, le remplacement des chaines traversières.
Chapitre 74 : 18 027,58 € ont été perçus pour un total budgété de 25 753,69 €. Inscription au BP 2026 du reliquat à hauteur de 7 726,11 €.
Chapitre 042 : Amortissement de la subvention d'équipement (7 228 €),
Ligne 002 : Report de résultat de fonctionnement de 8 730,37 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_021-DE

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026
Chapitre 16 Compte 16878	Remboursement d'autres dettes - avance chaines traversières		9 500,00 €
Chapitre 20 Compte 2033	Frais d'insertion		4 255,40 €
Chapitre 21	Immobilisations en cours	19 646,94 €	150 000,00 €
Chapitre 040, cpte 13912	Subventions d'investissement	4 900,00 €	7 228,00 €
TOTAL		24 546,94 €	170 983,40 €

Eléments significatifs :
Chapitre 16 878 : 1er remboursement de l'avance versée par la commune (budget principal) vers le budget annexe pour le remplacement des chaines traversières.
Base de calcul : 140 000 € d'avance lissés sur 15 ans, soit approximativement 9 500 €.
Chapitre 20 : Publication annonces et attribution marché chaines traversières
Chapitre 21 : acquisition des chaines traversières (montant prévisionnel de 140 000 €) + inscription de travaux constituant une « réserve » au regard du principe d'équilibre budgétaire.
Chapitre 040 : Remboursement de la subvention d'investissement.

b) Recettes d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 371,46 €	13 664,46 €
Chapitre 16 Compte 16878	Avance remboursable chaines traversières		140 000,00 €
Ligne 001	Résultat reporté	9 175,48 €	17 318,94 €
Chap 13 - art 1312	Subvention Région		
TOTAL		24 546,94 €	170 983,40 €

Eléments significatifs :
Chapitre 040 : Amortissements (cf calcul en dépenses de fonctionnement).
Total de 13 664,46€
Chapitre 16 878 : Avance remboursable du budget principal de la commune pour le remplacement de 6 chaines traversières.
Ligne 001 : Report de l'excédent d'investissement pour 17 318,94 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les résultats de l'exercice 2025 et les propositions nouvelles pour l'exercice 2026,
Vu la délibération DE2026-011 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026,
Vu la délibération DE2026-020 portant sur l'affectation des résultats 2025,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 février 2026,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_021-DE

Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Décider d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe du Port d'Esquibien, par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes ci-après :

- Section de fonctionnement : 54 684,48 € ;
- Section d'investissement : 170 983,40 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS